

**Ordre du jour :**

1. Présentation du "guide pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite des projets"
2. Point immobilier (Lorient, Vannes cité, Troadec)
3. Réorganisation des cellules CSP
4. Etude et analyse des fiches de signalement, des accidents de travail et du registre hygiène et sécurité
5. Compte-rendus des visites CHSCT (SPF-SPFE)
6. Budget
7. Questions diverses

**1. Présentation du "Guide pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite des projets"**

Le Secrétariat Général a édité un guide pour aider à l'analyse des conditions de travail dans le cadre de restructurations, fusions ou déménagements de services.

Le guide doit aider à statuer sur l'importance du projet, et donc à déterminer l'implication ou non du CHSCT dans les projets.



Les représentant.e.s de **Solidaires Finances** ont rappelé, dès la déclaration liminaire (cf dernière page) que **les réorganisations devaient être motivées par la volonté d'améliorer les conditions de travail des agents.**

Pour **Solidaires Finances**, seule une analyse très fine des situations de travail permet de déterminer l'impact d'un projet sur les conditions de travail, et que les différentes situations individuelles peuvent avoir d'importantes répercussions sur l'organisation du travail.

Nous nous sommes assurés auprès du Président du CHSCT qu'un véritable débat serait engagé très en amont des projets, que sur la "définition de leur importance" les discussions seraient ouvertes, et qu'il sera à l'écoute des **Organisations Syndicales.**

Les représentant.e.s de **Solidaires Finances** exigeront que tous les projets de restructurations soient finement analysés, car pour nous la notion "d'importance" d'un projet est à déterminer au regard du ressenti des agents concernés.

**2. Point immobilier (Lorient, Vannes cité, Troadec)**

L'inscription à l'ordre du jour des fusions des SIP et des SIE sur Vannes et Lorient a été refusée par le Président malgré la demande de **Solidaires Finances**, excepté pour faire un simple "point immobilier" des déménagements.

Aucune analyse des conditions de travail des agents ne sera donc faite par le CHSCT, malgré le nombre d'agents impactés par ces projets, et malgré les retours des agents, parfois très anxieux de l'évolution de la chaîne hiérarchique, des re-sectorisations, ou des nouvelles méthodes de travail à adopter.

La Direction n'a même pas étudié les propositions des agents, ni prêté attention à leur demande de visite du **MDP** et de **l'ISST**, pas plus qu'à leur demande de matériel destiné à améliorer leurs conditions de travail.

Pour la Direction, ces projets ne sont donc pas jugés comme étant importants, car "il n'y a pas d'évolution dans le travail". Pour **Solidaires Finances**, la Direction ne fait pas la distinction entre "**l'organisation du travail**" et les "**missions des services**" !!

Concernant le projet TROADEC, les représentant.e.s de **Solidaires Finances** ont interpellé la Direction sur le rapport transmis par **l'ISST** (Inspectrice Santé et Sécurité au Travail) qui attire l'attention sur un certain nombre de problèmes déjà identifiés concernant la sécurité du futur bâtiment, les accès aux personnes porteuses de handicaps, les problèmes de VMC, ou les superficies des bureaux.

Sur ce dernier point, le rapport confirme les craintes émises par **Solidaires Finances** : "Il apparaît sur les plans des bureaux de quatre postes de travail installés dans les locaux dont la surface est inférieure à 30 m<sup>2</sup> (soit environ 6,60 m<sup>2</sup> / poste de travail) ou trois postes de travail pour 22 m<sup>2</sup> (soit environ 7,33 m<sup>2</sup> / poste de travail), ce qui est insuffisant au regard des normes en matière de santé et sécurité au travail".

La Direction justifie cette situation par un calcul arithmétique destiné à rationaliser la superficie des locaux occupés par la DDFiP du Morbihan au nombre d'agents présents dans le département, ce qui n'a absolument aucun sens ! Pour mémoire, la norme citée par l'ISST n'est qu'une recommandation, et ne revêt pas de caractère obligatoire. Pour **Solidaires Finances**, les conditions de travail des agents amenés à travailler dans ce nouveau bâtiment sont plus que préoccupantes.

Les préconisations rédigées par le **Médecin De Prévention** sont quant à elles restées sur le bureau du Président, celui-ci ayant estimé – contre l'avis du **MDP** ! – qu'à ce stade, les **OS** n'avaient pas à en être destinataires... Ce manque de communication a été à l'origine d'une "prise de bec" sans précédent entre le Président et le Docteur, en pleine instance ! Cette ambiance délétère est à mettre à l'actif d'une Direction qui pratique l'omerta à tous les étages.

### 3. Réorganisation des cellules CSP

Les actuelles cellules CSP sont amenées à intégrer le PCRCP au 1er janvier 2019.

Les élu.e.s de **Solidaires Finances Publiques** au **Comité Technique Local** du Morbihan avaient déjà longuement interpellé la Direction au sujet des règles de gestion et des droits & garanties des agents lors du **CTL** du 25 septembre (cf notre compte-rendu).

D'après les règles de gestion, les agents de Lorient et Vannes sont obligés de suivre leur mission car ils ne changeront pas de résidence. Seuls les agents d'Auray ont pu choisir de rejoindre Vannes ou Lorient, s'ils le voulaient.

Pour ce CHSCT, les **OS** ne disposaient pas d'informations complémentaires : aucune garantie sur les règles de gestion RH, pas de périmètre précis sur les agents concernés ni sur l'effectif réel de la future structure, pas d'information sur les transferts de charge.

Sur proposition des représentant.e.s de **Solidaires Finances**, une expression intersyndicale a été lue au Président : "Compte tenu des incertitudes et des questions sans réponses, les Organisations Syndicales ne sont pas en mesure d'émettre un avis argumenté et éclairé sur les futures conditions de travail des agents ayant vocation à intégrer le nouveau PCRCP élargi. L'avis du CHSCT ne pourra donc pas être réputé comme ayant été rendu."

Les nouvelles cellules CSP sont dimensionnées pour 11 agents. Actuellement, 5 postes sont déjà vacants sur la future structure ! **Solidaires Finances** a alerté la Direction sur la mise en place d'un nouveau pôle sans effectif adapté à l'exercice des missions. Des situations similaires ont déjà été largement vécues dans le département, avec les difficultés que l'on connaît. Les mêmes erreurs sont en passe d'être répétées.

### 4. Etude et analyse des fiches de signalement, des accidents de travail et du registre hygiène et sécurité

Les représentant.e.s de **Solidaires Finances** se sont inquiétés du nombre important de fiches de signalement reçues. Apparemment, celui-ci est en baisse. Pour autant, **Solidaires Finances** a demandé à ce que les causes des agressions soient répertoriées pour que des actions efficaces et ciblées puissent être engagées.

Les formations proposées sur la gestion des conflits, si elles peuvent être utiles, ne sont pourtant pas des mesures de préventions primaires.

Pour **Solidaires Finances**, les réorganisations permanentes, les difficultés qu'ont les agents à répondre au téléphone ou aux courriels, les fermetures de services publics de proximité, sont les principales raisons des agressions subies... Et elles ne sont pas le fait des agents !

Les représentant.e.s de **Solidaires Finances** se sont inquiétés de la santé des agents ayant déclarés des accidents de travail. Les fiches étant toujours anonymes, il nous est impossible de nous rapprocher des agents concernés. La Direction nous a affirmé que les agents ont repris le travail, et que les accidents sont sans conséquences... Les principaux intéressés apprécieront !



## 5. Compte-rendus des visites CHSCT (SPF-SPFE)

Les visites CHSCT des SPF et SPF-E ont permis d'alerter à nouveau la Direction sur les grandes difficultés que rencontre l'ensemble des agents de ces services.

Le **MDP** a découvert en préparant le CHSCT que des visites de service avaient eu lieu : il n'était même pas informé par la Direction, ni même invité alors qu'il le devrait ! Un comble !

Il partage le constat établi par les **OS** et nous a fait part de ses inquiétudes pour les agents et pour les



cadres. Le **MDP** a rédigé une alerte sur le service à l'attention du Directeur Départemental au mois de juin, mais sans retour écrit de ce dernier jusqu'à présent, ni actions véritablement efficaces, ni même information du CHSCT ! Le **MDP** a signalé que le fonctionnement managérial protégeait les agents, et que la pression ne venait pas de la hiérarchie de proximité.

Enfin, le **MDP** a rappelé au Président du CHSCT ses responsabilités et son obligation de résultat quant à la santé des agents, en particulier au sein de ce service.

**Nous avons appris, lors de ce CHSCT, que plusieurs courriels qui signalaient des situations de souffrance grave**

**au travail dans différents services, de véritables urgences, ont été envoyés par le MDP à la Direction et sont restés sans réponses, voire n'ont généré aucunes réactions !**

## 6. Budget

**Solidaires Finances** a été la seule organisation syndicale à voter CONTRE l'utilisation faite par la Direction du budget du CHSCT, pour la raison suivante :

*"Les représentant.e.s **Solidaires Finances** au CHSCT du Morbihan votent CONTRE l'utilisation proposée du budget 2018.*

*En effet, concernant les travaux de réfection de peinture de Lorient, ils sont consécutifs aux réorganisations imposées, même s'ils répondent certainement à une problématique d'hygiène (non répertoriée jusqu'à présent).*

*Pour **Solidaires Finances**, l'achat des fauteuils de bureau doit être fait sur le budget de fonctionnement de la Direction Départementale.*

*D'autre part, aucune des propositions faites par les représentant.e.s de **Solidaires Finances** en début d'année et en groupe de travail n'ont été retenues, quand bien même celles-ci visaient à améliorer les conditions de travail des agents, et à les préserver des **Risques Psycho-Sociaux** auxquels ils sont exposés, et qui sont exprimés dans le DUERP.*

*Pour **Solidaires Finances**, le budget du CHSCT ne doit pas être utilisé pour pallier la baisse du budget de fonctionnement de la DDFiP."*

A titre d'information, les travaux de peinture de Lorient coûtent 45 281,04 €, et l'achat de 50 fauteuils de bureau 9035,35 €.

**Aucune** des propositions de la Direction sur l'utilisation du reliquat du budget du CHSCT ne visaient à résorber des **Risques Psycho-Sociaux**.

Sur une enveloppe d'environ 140 000 € pour l'année 2018, 17 600 € sont affectés aux formations (sauveteur secouriste au travail, risque incendie, orthoptiste, etc) et 10 000 € au **MDP**. Le reste du budget est dépensé dans de la rénovation de matériel ou l'entretien des bâtiments qui ne présentent que très rarement des risques importants pour les agents. Comment peut-on approuver une telle dépense de budget ?

**Pour Solidaires Finances, les risques physiques identifiés lors des visites CHSCT, par l'ISST ou par le MDP doivent être pris en considération, et le reste du budget doit être utilisé pour lutter contre les Risques Psycho-Sociaux.**



## 7. Questions diverses

Le Président est revenu sur la mise en place de "plateformes d'écoute et de soutien" (Ulysse – 3 octobre 2018). Cette plateforme est destinée aux agents et aux cadres qui ressentiraient le besoin de contacter un psychologue. Elle est ouverte 24h/24 – 7j/7. Une ligne spéciale est destinée aux cadres sur les problématiques managériales.

**Solidaires Finances** a exprimé son inquiétude, dans la période, de voir une telle mesure entrer en application. La DGFIP craindrait-elle un "syndrome France-Télécom" ?

Si vous en exprimez le besoin, vous pouvez téléphoner au 0805 230 809 (et "choisir votre psychologue, parmi les 63 disponibles !" sic !)

Le **MDP** nous a fait part d'un recrutement probable d'un nouveau **MDP** d'ici la fin de l'année. Le temps de travail consacré aux Finances a été augmenté à 70% (d'un temps plein). Nous nous sommes réjouis de cette bonne nouvelle. **Solidaires Finances** remercie le Dr GALLET pour sa forte implication dans le Morbihan.

### Les élu-e-s de Solidaires aux Finances au CHSCT – Morbihan

Véronique Tribouillois – Tit	Nicolas Gauthier – Suppl
Nicolas Lhuillery – Tit	Laurence Pézière – Suppl
Françoise Mathieu – Tit Yannick Le Sausse - Expert Annie Rio - Experte	Annick Le Gal – Suppl Nathalie Moreau - Experte



**SOLIDARITÉ**  
Faire vivre nos valeurs  
en toute indépendance,  
libre de lutter  
dans l'intérêt général !



**ÊTRE  
SOLIDAIRES  
C'EST AGIR  
TOUTE  
L'ANNÉE !**

**VOTEZ !**  
Du 29 NOV. AU 6 DÉC.  
**2018** ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES  
**SOLIDAIRES FINANCES**  
**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES**





**Solidaires finances  
en CHSCT du Morbihan**

**Déclaration Liminaire du CHSCT du 04/10/2018**

Monsieur le Président,

Parmi les points à l'ordre du jour de ce CHSCT figure une présentation du « guide pour la prise en compte des conditions de travail » récemment réalisé par le Secrétariat Général.

Cette publication intervient alors que la DGFIP fait face à des bouleversements inédits jusqu'à présent, qui impacteront les conditions d'exercices des missions et l'organisation du travail de ses agents.

Dans un contexte de forte réduction d'effectif, les réformes législatives et structurelles s'empilent tant sur le plan national qu'au plan local : mise en place du prélèvement à la source, création des CSRH, destruction des règles d'affectation, regroupement du recouvrement de la TAM, transfert des missions des cellules CSP vers le PCR, fusion des SIP et des SIE de Lorient et Vannes, etc...

Dans cette période, Solidaires Finances réaffirme son attachement à une gestion humaine des agents, ce qui implique nécessairement des règles de gestions claires, des droits et des garanties qui protègent les agents, et des affectations dans des structures stables et pérennes.

Les projets de transformation des situations existantes doivent être motivés par une volonté d'améliorer les conditions de travail, et non par la recherche permanente de gains de productivité par agent, cherchant vainement à compenser la pénurie d'effectifs au détriment de leur santé.

Les projets doivent être élaborés très en amont de leur mise en place, et les agents concernés, ainsi que leurs conditions de travail, doivent être placés au centre des réflexions.

Les projets doivent être analysés en prenant en considération l'organisation du travail souhaitée par les agents, ce qui sous-entend l'existence d'une réelle concertation, et la présence d'une marge de manœuvre.

Pour Solidaires Finances, chaque situation doit être finement analysée à court et moyen terme, et chaque projet de transformation doit pouvoir être abandonné s'il conduit à une dégradation des conditions de travail des agents.

Monsieur le Président, les élu.e.s de Solidaires Finances souhaitent connaître la déclinaison que vous ferez en local du guide du Secrétariat Général, et quelle latitude vous donnerez aux Organisations Syndicales pour pouvoir analyser les restructurations en CHSCT ?

**SOLIDAIRES FINANCES 56 – 13 Avenue St Symphorien – 56020 VANNES CEDEX**